

**DÉLIBÉRATION N°DL20250073 DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU MARDI 15 AVRIL 2025**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 04/04/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 29 présents, 10 absents représentés à savoir :

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h40) ; M. Alexandre CIGNA ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO (à compter de 18h50) ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI (jusqu'à 23h28) ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU (de 18h47 à 23h15) ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à compter de 19h46) ; M. Romain PIPIER (de 18h48 à 23h40) ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT (jusqu'à 00h30) ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 00h22) ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL ;

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (à compter de 23h40)  
M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE  
M. Francis NGOH NGANDO a donné procuration à Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 18h50)  
Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à compter de 23h28)  
Mme Dudu TOPALOGU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h47, et à compter de 23h15)  
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h46)  
M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER (jusqu'à 18h48 et à compter de 23h40)  
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY  
Mme Juliette BOULLIAT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à compter de 00h30)  
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX (à compter de 00h22)

**SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION**

Mme Catherine CHAPARD.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND ET L'ASSOCIATION FRANCE BÉNÉVOLAT LOIRE SUD**

**Mme Andonella FLECHET** expose ce qui suit :

France Bénévolat Loire Sud, reconnue association d'intérêt général, a pour but de :

- promouvoir et développer le bénévolat,
- orienter les bénévoles vers les associations pouvant répondre à leurs attentes,
- mieux connaître les besoins des associations en compétences bénévoles et ainsi participer au développement de la vie associative,
- accompagner les associations de son secteur géographique pour une meilleure gestion de leurs ressources humaines bénévoles,
- favoriser le lien inter associatif territorial,
- développer un réseau d'antennes, de relais, de partenaires ressources du bénévolat, dans son secteur géographique.

Sur le département de la Loire, l'association dispose d'une équipe active et impliquée. Ainsi, depuis quatre ans déjà, parmi d'autres actions, cette dernière organise en association avec TL7 la manifestation intitulée *Merci aux bénévoles*, qui met en avant les belles initiatives des associations ligériennes. Le but de cet événement est d'apporter un coup de pouce financier et un coup de projecteur médiatique aux associations qui peuvent candidater dans quatre catégories : solidarité, culture et patrimoine, environnement, familles et loisirs.

Une soirée de gala est ensuite organisée pour récompenser les meilleures initiatives. Après Montbrison en 2022, Saint-Étienne en 2023 et Roanne en 2024, la commune de Saint-Chamond accueillera la cérémonie dans la salle Aristide-Briand le 23 mai prochain.

Dans ce cadre, France Bénévolat Loire Sud a sollicité la commune de Saint-Chamond pour soutenir cette action.

Compte tenu des actions reconnues de l'association, de son dynamisme, et de la mise en valeur des initiatives associatives et du territoire saint-chamonnais grâce à cet événement, il est proposé de conclure une convention de partenariat avec France Bénévolat Loire Sud permettant à la commune de mettre à disposition gratuitement la salle Aristide Briand le 23 mai 2025 afin de l'exonérer des charges (avantage en nature: 1 585 €), d'apporter un soutien organisationnel à l'association, et de communiquer auprès des associations et du public saint-chamonnais.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

1 sans participation M. Jean-Luc DEGRAIX

#### **DÉCIDE :**

- **d'approuver** la conclusion de la convention entre la Ville et l'association « France Bénévolat Loire Sud » relative au soutien apporté à l'édition 2025 de l'événement *Merci aux Bénévoles*,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document y afférent.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 16/04/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne*